

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
19 avril 2022

Date d'affichage
19 avril 2022

Objet de la délibération

N° 22042022001

**TAXES D'IMPOSITION DES
TAXES DIRECTES LOCALES
ANNEE 2022**

Séance du 21 avril 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-et-un avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V.

Absents : Mrs GARRAGOS F., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., CHABIDON D.

Pouvoir : Mme BONCOMPAIN Carole pouvoir à Mr JOUBERT Michel

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée. L'année 2021 a été l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2021 de la Commune de Chaspuzac étaient de :

- Taxe foncière bâti 32,90 %
- Taxe foncière non bâti 47,25 %

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Le montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale serait de 355 644 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière bâti 32,90 % (10 % taux voté par la Commune en 2020 auquel a été rajouté le taux voté en 2020 par le Département soit 21,90 %)
- Taxe foncière non bâti 47,25 %

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 21 avril 2022
Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 26 avril 2022

et publication ou notification

du 26 avril 2022

AR Prefecture
043-214300626-20220421-22042022001-DE Reçu le 26/04/2022 Publié le 26/04/2022